

**PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL**  
**Séance du 9 février 2021**

**Nombre d'élus au comité syndical : 13**

- 9 de Nantes Métropole
- 4 de la ville d'Angers

**Président :** Monsieur Aymeric Seassau

**Secrétaire de séance :** Monsieur Nicolas Dufetel

**Présents : 11**

Monsieur Nicolas Dufetel	Ville d'Angers
Monsieur Aymeric Seassau	Nantes Métropole
Madame Françoise Delaby	Nantes Métropole
Madame Véronique Cadieu	Nantes Métropole
Monsieur François Vouzellaud	Nantes Métropole
Monsieur Elhadi Azzi	Nantes Métropole
Monsieur Matthieu Annereau	Nantes Métropole
Madame Anne-Sophie Judalet	Nantes Métropole
Madame Marie-Cécile Gessant	Nantes Métropole
Monsieur Guillaume Richard	Nantes Métropole
Madame Céline Véron	Ville d'Angers
Madame Claudette Daguin	Ville d'Angers
Monsieur Laurent Vieu	Ville d'Angers

**Absents et représentés : 1**

Monsieur Antoine Chéreau donne pouvoir à Monsieur Aymeric Seassau

Pour Angers Nantes Opéra :

Monsieur Alain Surrans, Directeur général  
Monsieur Thomas Pialoux, Directeur de l'Administration et des Finances  
Madame Sonia Hossein-Pour, Secrétaire générale  
Madame Christine Hauss, Responsable Finances  
Madame Aurélie Thomas-Michel, Responsable Ressources Humaines

Pour les autres institutions :

Monsieur Guillaume Lamas, Administrateur général de l'ONPL  
Madame Hélène Leroy, Direction du contrôle de gestion, Nantes Métropole  
Madame Caroline Pattier, Direction du Développement Culturel Nantes Métropole  
Madame Rachel Goasdoue, Pôle Développement Culturel, ville d'Angers  
Madame Sophie Mège, DRAC des Pays de la Loire  
Monsieur Olivier Martin, Direction de l'action culturelle ville d'Angers

**1 - Vérification du quorum et désignation du secrétaire de séance**

Accusé de réception en préfecture  
049-254902505-20210416-21052021-1-DE  
Date de télétransmission : 21/05/2021  
Date de réception préfecture : 21/05/2021

Le Président ouvre la séance à 10h30. Il constate que le quorum est rempli et que le Comité peut valablement délibérer.

Il désigne le Secrétaire de séance en la personne de Monsieur Nicolas Dufetel

### **ORDRE DU JOUR**

- 1** Procès -verbal du comité syndical du 18 décembre 2020
- 2** Finances – Budget primitif 2021
- 3** Mise en œuvre du forfait mobilité durable au sein d'Angers Nantes Opéra
- 4** Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels sur emploi permanent (article 3-3-2)
- 5** Liste des décisions prises par le Président

## Préambule

---

Aymeric Seassau remercie Alain Surrans et les équipes d'Angers Nantes Opéra d'avoir accueilli la conférence de presse du monde des arts et de la culture. C'était important. Cela souligne la place centrale et structurelle dans ce contexte social que celle de notre opéra.

Alain Surrans explique que nous sommes à mi-saison. Nous avons pu donner un ciné concert et deux représentations sur onze, d'Iphigénie en Tauride. Nous avons dû refermer les salles. On ne peut malheureusement plus mettre en relation les artistes et le public.

Cette situation est très perturbante et difficile. Il est nécessaire de trouver une activité non interdite dans les murs et nous voulons essayer de multiplier les idées pour que les équipes puissent travailler.

Nous allons pouruivre dans cette voie car nous ne devons pas rester inactifs.

Nous avons convenu de transformer les deux programmes de ciné concert (Le Fantôme du Moulin Rouge et Leonardo da Vinci) en faisant les synchronisations et de les diffuser sur internet. La première diffusion a eu lieu le 31 janvier et la seconde se fera le 16 et le 17 février.

Ces deux productions sont sur les plateformes de Facebook et Youtube.

Nous avons aussi eu l'accord de l'Opéra de Lille et du producteur audiovisuel des 3 Contes, de diffuser sur internet la captation de cette production de Gérard Pesson.

Après avoir pris la décision d'annuler Lucia di Lammermor en le remplaçant par un petit projet qui fait appel à notre chœur ainsi que des solistes pour présenter sur internet Die Openbrobe. Eric Chevalier va faire une adaptation de la partie parlée du livret qui est en allemand.

C'est également une sollicitation de l'ONPL et de Guillaume Lamas.

Nous allons faire une captation avec Helios Production les 12 et 13 mars et nous avons prévu de maintenir la programmation des Fourberies de Figaro qui est une production jeune public.

Ce qui est intéressant sur cette période, c'est que nous continuons cette ouverture à d'autres musiques vivantes (rock, variétés...) en leur laissant la possibilité de réaliser des clips. Nous allons retravailler avec un producteur et France Télévisions pour programmer d'autres vidéos de rock et de variétés. Ce sont des projets originaux qui défendent l'opéra et une ouverture sur d'autres activités.

Les équipes sont mobilisées et motivées.

Alain Surrans ajoute que nous avons la chance de pouvoir aller dans les établissements scolaires qui sont restés ouverts et nous avons pu poursuivre les rencontres dans les établissements. Nous avons pu présenter Marc Scoffoni dans son récital et Marie-Bénédicte Souquet. Il y a à la clé le projet des Sauvages avec la Cie Frasques qui nous a permis de partir à la rencontre de deux groupes d'enfants de CM2 et de 3<sup>ème</sup> qui se sont emparés de l'idée de venir faire un opéra en fin de saison.

Nous avons prévu de faire aussi une captation de ce spectacle et nous avons convenu de faire un documentaire de 52 minutes sur ce sujet. Cela valait la peine de raconter cette aventure avec les enfants.

Aymeric Seassau remercie Alain Surrans pour son investissement et celle de son équipe.

Guillaume Richard demande si les artistes qui demandaient leurs émoluments ont été payés, notamment ceux de Mme Butterfly. A-t-on suivi les artistes et les solistes ? La collectivité doit soutenir le monde culturel et l'opéra est un exemple que l'on doit garder à Nantes pour montrer que l'ont soutient les artistes.

Aymeric Seassau répond que la préconisation c'est de maintenir une part de rémunération pour les artistes qui avaient été mobilisés.

Alain Surrans ajoute qu'il y a eu un peu d'évolution dans la situation. Lorsque nous avons annulé La Clémence de Titus fin mars, nous n'avions pas idée que cette situation allait se prolonger. Nous avons donc reporter le spectacle en novembre.

Les artistes avaient perçu des rémunérations pour les représentations rennaises. Il y a eu un report pur et simple et nous avons ajouté à cette occasion en janvier 2022 des représentations à Angers. Au total, les artistes auront perçu plus que ce qui était prévu.

Au moment de l'annulation de Siegfried Nocturne et Madame Butterfly, nous avons un autre recul et nous avons convenu de payer 20 % de la rémunération sachant que tout était reprogrammé à un an plus tard et deux ans pour Madame Butterfly.

Ceci concerne les cachets des gros artistes et nous nous sommes autorisés à réduire un peu la rémunération et à privilégier les petits cachets (choristes supplémentaires, artistes de complément, techniciens ...).

Depuis lors, nous payons 70 % des cachets des artistes importants et nous payons intégralement les autres artistes et les techniciens dont les contrats étaient signés.

Pour Lucia, nous n'avions pas signés tous les contrats - nous avons choisi d'aligner le traitement des artistes et techniciens en versant 70 % des rémunérations.

C'est une situation très évolutive car nous ne savons pas si nous allons devoir annuler la Chauve Souris.

Le Président a été informé des décisions prises.

Guillaume Richard s'inquiète de la légalité de la situation. Est-ce que des actions ont été menées contre Nantes sur la rupture de ces contrats de travail ? Est-ce qu'il y a une inquiétude pour les reports et un désintérêt des grands artistes ?

Les gros cachets ne représentent pas un gain régulier pour les artistes.

Alain Surrans répond qu'il y a eu quelques discussions avec les agents artistiques et nous avons bien vérifiés que tous les artistes étaient libres pour le report. Si un artiste était indisponible pour la période nous aurions reconsidérés la situation.

Aymeric Seassau ajoute que la question des annulations et des reports est un problème pour toutes les structures culturelles. Cela cumule des problématiques sociales mais nous travaillons à une pratique vertueuse tant sur la responsabilité sociale que sur la responsabilité de gestion.

### **Procès-verbal du comité syndical du 18 décembre 2020**

Le Président soumet au Comité l'approbation du procès-verbal du 18 décembre 2020.

Personne ne demandant la parole, il est procédé au vote.

Le procès-verbal du Comité Syndical du 18 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

### **Délibération n°1 - Budget primitif 2021**

A la demande du Président, Thomas Pialoux présente la délibération.

Alain Surrans précise que nous sommes obligés de regarder l'exercice sur 3 ans. Sur la tenue budgétaire, il est difficile d'assimiler cette logique avec les remboursements de Billetterie. Les annulations de spectacles vont avoir un gros effet sur la trésorerie.

La raison pour laquelle nous n'avons pas encore tout remboursé, est que nous n'avons pas encore ce nouveau logiciel de billetterie, ce qui nous a pris énormément de temps et nous a obligés à engager des agents pour gérer ces remboursements.

Aymeric Seassau remercie Thomas Pialoux pour sa présentation claire. Il souligne la qualité de cet exercice comptable, et la qualité de gestion pendant cette crise. D'autre part, pour les collectivités locales, le budget est extrêmement contrarié pour 2020. Les villes ont du faire face à des dépenses exceptionnelles.

Il faut saluer la décision de reconduire le niveau des subventions. Aymeric Seassau reste déterminé à garder l'exception culturelle à Nantes. Les efforts doivent se faire avec solidarité envers le monde des arts et de la culture.

Nicolas Dufetel ajoute que la ville d'Angers maintient son budget sur l'ensemble des structures culturelles. Il y a cette idée de maintenir ce niveau de soutien financier. Il ne faut pas sous-estimer l'impact psychologique de l'incompréhension des fermetures des lieux culturels.

Nicolas Dufetel demande ce que devient le fond du CNM pour la billetterie.

Thomas Pialoux répond qu'un dossier a été déposé. La commission se réunit le 15 février. Nous avons demandé 250 000 euros (plafond) et nous avons perdu 700 000 euros de billetterie. L'Etat a dédié une somme importante pour cette indemnisation.

Alain Surrans précise que la DRAC a accompagné Angers Nantes Opéra pour garder le lien avec le public. Nous avons un interlocuteur à l'écoute.

Aymeric Seassau soutient les propos de Nicolas Dufétel. Un pays ne peut pas survivre avec des lieux culturels fermés en permanence. Il apparaîtra toute une série d'autres risques en plus du risque sanitaire.

Guillaume Richard demande si l'effet ciseau a un impact.

Thomas Pialoux répond que l'effet ciseau est ressenti dès 2021 mais nous pouvons le repousser en 2022 puisque nous pouvons utiliser l'excédent qui sera réinjecté en juin.

Alain Surrans ajoute que le dernier comité syndical de la précédente mandature s'était achevé sur une allocation de David Martineau qui rappelait ce manque de financement dû notamment à la baisse de subvention d'Angers. Cette baisse pèse toujours.

Sophie Mège souhaite intervenir sur la subvention de l'Etat en 2021.

Cette année, le gel ne sera pas dégelé parce que l'Etat faisant des dépenses importantes, il sera difficile de dégeler le budget culture. Néanmoins, Angers Nantes Opéra peut bénéficier du fond de perte de billetterie sachant que cela devrait être reconduit en 2021. Sinon, il existe le plan de relance qui va être activé en 2021 et 2022. Les équipes seront informées début mars.

Sur ce plan de relance, il existe des lignes bien précises pour accéder à des crédits nouveaux non pérennes.

Il y a une ligne numérique pour supporter Angers Nantes Opéra. Il y a également une aide à la présence des artistes en résidence. Il va y avoir l'aide à la présence de compositeurs ou des commandes aux créateurs via les structures.

La manne la plus importante sera en 2021. Par ailleurs il y a toujours la possibilité de demander des subventions pour les projets d'actions culturelles.

Plus personne ne demandant la parole, le Président fait procéder au vote.  
La délibération est adoptée à l'unanimité.

### ***Délibération n°2 – Mise en œuvre du forfait mobilité durable au sein d'Angers Nantes Opéra***

---

A la demande du président, Thomas Pialoux présente la délibération.

Plus personne ne demandant la parole, le Président fait procéder au vote.  
La délibération est adoptée à l'unanimité.

### ***Délibération n°3 – Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels sur emploi permanent (article 3-3-2)***

---

A la demande du Vice-président, Thomas Pialoux présente la délibération.

Plus personne ne demandant la parole, le Vice-président fait procéder au vote.  
La délibération est adoptée à l'unanimité.

### Liste des décisions

---

Thomas Pialoux précise que des délégations de pouvoirs prises en septembre.

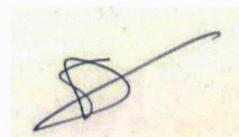
Plus personne ne demandant la parole, Le Vice-président clôt la séance.

Le secrétaire de séance



Monsieur Nicolas Dufétel

Le Président



Monsieur Aymeric Seassau